

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 8 décembre 2022 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson

M. Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 2 décembre 2022.

#### **2022-12-44 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yves Daoust

Appuyé par M. Alain Dubuc

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

#### **2022-12-45 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Christian Ouellette

Appuyé par M. Sylvain Payant

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2022
4. Appel d'offres public portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield – Conception des plans et devis – Octroi de contrat
5. Appel d'offres public portant sur les services professionnels spécialisés en gestion des matières organiques – Adoption de la grille d'évaluation et de pondération
6. Affaires administratives
- 6.1. Comptes payés et à payer au 8 décembre 2022
7. Calendrier des séances ordinaires de l'année 2023 - Adoption
8. Correspondance
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**2022-12-46 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2022 soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2022-12-47 APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie a procédé à un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield – Conception des plans et devis (Appel d'offres numéro RIVMO-SP-INGCCMO-PLD-2022);

**ATTENDU** qu'en date du 14 novembre 2022, la MRC a procédé à l'ouverture de la seule soumission reçue à l'intérieur du délai imparti;

**ATTENDU** qu'après analyse, cette soumission a été jugée conforme et transmise aux membres du comité de sélection à des fins d'évaluations sur la base des critères énoncés à la résolution numéro 2022-08-28;

**ATTENDU** que cette soumission, déposée par l'entreprise FNX-Innov, a obtenu le pointage intérimaire exigé pour procéder à l'ouverture de l'enveloppe de prix;

**ATTENDU** que la soumission, déposée par l'entreprise FNX-Innov, a obtenu un pointage final de 1,335 et est au montant de 1 063 361,23 \$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

D'octroyer à l'entreprise FNX-Innov le contrat portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield (Volet - Conception des plans et devis), le tout selon les termes et modalités du devis d'appel d'offres numéro RIVMO-SP-INGCCMO-PLD-2022 et de la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, le contrat à intervenir ainsi que tous documents visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2022-12-48 APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES – ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION**

**ATTENDU** que la Régie entend procéder à un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur les services professionnels spécialisés en gestion des matières organiques dans le cadre de son projet de Complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield;

2022-12-48

**APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES – ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION (SUITE)**

**ATTENDU** que la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, établie conformément aux modalités prescrites par les articles 620 du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1) et 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19), a été présentée et approuvée par les administrateurs lors de la rencontre plénière tenue le 8 décembre 2022.

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Ouellette  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

D'autoriser la publication d'un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur les services professionnels spécialisés en gestion des matières organiques dans le cadre de son projet de Complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield.

D'établir comme suit la grille d'évaluation et de pondération des soumissions :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b> (Nombre maximal de points attribués)
<b>1 – Expérience de la firme</b> a) Présentation générale de la firme et son organisation (5 points) b) Présentation de trois (3) projets comparables (15 points)	<b>20</b>
<b>2 – Compétence et expérience du directeur de projet</b> a) Curriculum vitae du directeur de projet (10 points) b) Pertinence de trois (3) projets comparables parmi ses réalisations (15 points)	<b>25</b>
<b>3 – Qualification de l'équipe</b> a) Structure et organisation de l'équipe (5 points) b) Qualifications des membres de l'équipe (5 points) c) Identification, compétence et expérience du personnel de relève (5 points)	<b>15</b>
<b>4 – Compréhension du mandat, échéancier et qualité générale</b> a) Compréhension du mandat, du contexte et des besoins (5 points) b) Programme de travail, échéancier et organisation (5 points) c) Qualité générale de la proposition (5 points)	<b>15</b>
<b>5 – Connaissance du territoire et du milieu</b> a) Connaissance du territoire et du milieu (5 points)	<b>5</b>
<b>6 - Prix</b>	<b>20</b>
<b>Pointage total (100 points)</b>	<b>100</b>

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

2022-12-49

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 8 décembre 2022 et au montant de 30 455,12 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**

2022-12-50

## CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2023 – ADOPTION

**ATTENDU** que conformément à l'article 17 du *Règlement général de fonctionnement numéro 3 de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*, il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023.

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Ouellette  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

De tenir les séances ordinaires du Conseil d'administration de la Régie dans la salle Kilgour du siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé au 2 rue Ellice à Beauharnois, et ce aux dates et aux heures suivantes :

- Jeudi, 16 février 2023 à 10h30
- Jeudi, 16 mars 2023 à 10h30
- Jeudi, 20 avril 2023 à 10h30
- Jeudi, 18 mai 2023 à 10h30
- Jeudi, 22 juin 2023 à 10h30
- Jeudi, 17 août 2023 à 10h30
- Jeudi, 21 septembre 2023 à 10h30
- Jeudi, 19 octobre 2023 à 10h30
- Jeudi, 14 décembre 2023 à 10h30

**ADOPTÉE**

### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

### VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à une question d'un citoyen de Saint-Constant, le président précise que la prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le 16 février 2023, à 10h30.

2022-12-51

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Payant  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h35.

**ADOPTÉE**

---

Miguel Lemieux  
Président

---

Linda Phaneuf  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim